

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3057

présenté par

M. Questel, Mme Jacquier-Laforge et Mme Sage

ARTICLE 4 SEXIES

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« conseil exécutif »

le mot :

« comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification.